



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

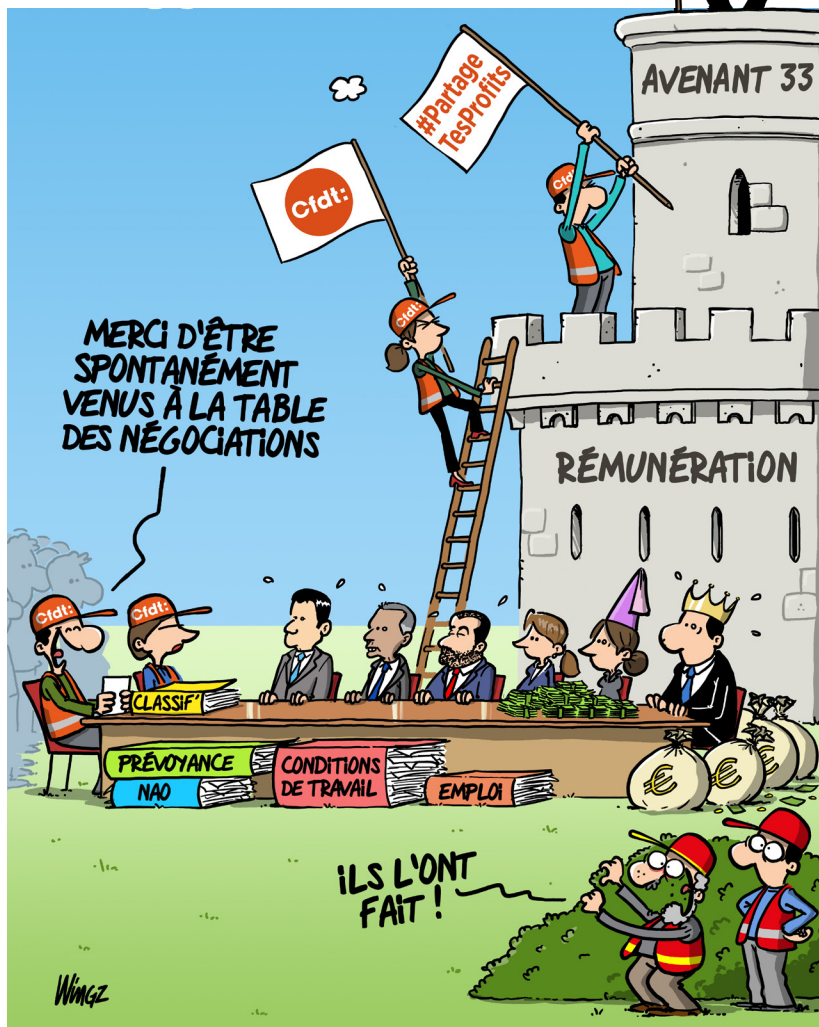
**Secteur
Lucratif**

17 MARS 2023

Secteur LUCRATIF RÉMUNÉRATIONS : ENFIN C'EST FAIT ! Avenant 33

L'avenant 33 dit «classifications - rémunérations» a été **signé par la CFDT** et l'UNSA. Il est donc majoritaire et **s'appliquera le 1er janvier 2024.**

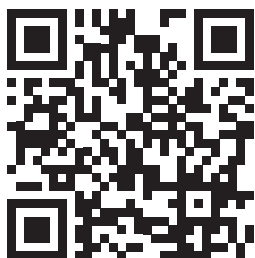
"Après 20 ans d'inertie et 62 coefficients sous le SMIC, [... L'accord garantit] Un début de grille à +15% du SMIC pour les ASH, une classification unique, la possibilité d'évoluer dans sa carrière : **nous pouvons dire que cet accord apporte de la justice sociale,** minimise la concurrence entre établissements, participe à la reconnaissance des professionnel.les."



Ève Rescanières, Secrétaire Générale CFDT santé-sociaux

Toutes les infos :

<https://sante-sociaux.cfdt.fr/Avenant33>



EN ROUTE POUR UNE APPLICATION, LOYALE ET SINCÈRE

La CFDT est déjà prête à **engager la phase d'application de cet accord** pour que les augmentations de salaire arrivent le plus vite possible. D'ores et déjà, de nouvelles négociations sont programmées sur 2023 notamment pour améliorer **les conditions de travail et de la qualité de vie** des salarié-e-s dans l'ensemble des établissements.

Suivez la CFDT santé-sociaux, ça va aller vite !

<https://www.facebook.com/groups/cfdtprivelucratif>

sante-sociaux.cfdt.fr



Rejoignez-nous
Augmentons le rapport de force
ADHEREZ

www.cfdt.fr/adhesion
Auprès de vos élu-es CFDT

